



Dijon, mardi 1 mars 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01079

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Obstacles à la navigation**Canal Latéral à la Loire- Ecluse de Beffes-
Restriction largeur des bateaux de 4,50m maximum****Modification des conditions de navigation (Largeur limitée à
4,5 m) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 01/03/2022 à 16:30

- o Canal latéral à la Loire (écluse n°27 de Beffes)
pk 128,5

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers sont informés qu'en raison d'une présence d'un embacle la porte avale droite de l'écluse de Beffes ne peut s'ouvrir complètement. Ainsi la largeur maximum autorisée pour les bateaux est de 4,5m pour le passage de cette écluse.

Nos équipes mettent tout en oeuvre pour rétablir les conditions de navigation le plus rapidement possible.

Service(s) à contacter :

UTI Val-de-Loire-Seine, 17 rue du Pont Canal, 45250 BRIARE

Tél : 02 38 31 26 20

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'UTI

Signé

Deborah PERROT